

Compétitions d'athlétisme Juin – Juillet 2020

Situation 11.05.2020

Conformément à l'annonce du Conseil fédéral lors de la conférence de presse du 29 avril, les compétitions peuvent reprendre à partir du 8 juin. Cette déclaration a soulevé des questions dans de nombreuses sociétés et chez de nombreux organisateurs de compétition, comme chez nous aussi. Le Conseil fédéral attend toutefois le 27 mai pour fournir plus d'informations sur les compétitions.

Dans la présente nous présentons notre point de vue de la situation en matière de compétitions d'athlétisme – et cherchons des organisateurs pour des compétitions de petit format.

1. But de Swiss Athletics

Le but de Swiss Athletics est de permettre une reprise progressive, mais si possible rapide de l'activité de compétition en athlétisme tout en respectant les consignes sanitaires/épidémiologiques de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

2. Scénarios de formats de compétition

Le Conseil fédéral a édicté des ordonnances, dans les lesquelles les règles en vigueur en période de COVID-18 sont définies. Dans l'ordonnance du 29 avril (voir : <https://www.admin.ch/opc/de/official-compilation/2020/1401.pdf>) il est écrit que jusqu'au 31 juillet, seuls les membres d'un cadre national ont le droit de participer à des compétitions. Si cet article est encore valable dans cette forme après le 27 mai, l'activité de compétition sera fortement limitée.

Conformément aux informations de l'OFSP, cet article est essentiellement lié à l'interdiction de réunir plus de 5 personnes : S'il est abandonné le 27 mai, l'article mentionné devrait également être abandonné et les compétitions avec des personnes jusqu'à la limite de rassemblement nouvellement définie devraient être autorisés.

Voici les formats de concours possibles à partir du 8 juin 2020 (jusqu'au 31 août), triés selon leur probabilité d'occurrence. On peut supposer que plus ce sera long, plus il y aura d'autorisations. La situation actuelle ne permet toutefois pas de dire aujourd'hui déjà à quel niveau on pourra effectivement commencer le 8 juin.

1. Compétitions seulement pour les membres d'un cadre national Swiss Athletics (Swiss Starters, Swiss Starter Futur, cadres nationaux de relais et course de montagne)
2. Compétitions possibles pour tous, nombre de personnes limité à 50 – 300, en respectant la règle de distance
3. Compétitions possibles pour tous, nombre de personnes limité à 50 – 300, sans règle de distance
4. Compétitions possibles pour tous, nombre de personnes limité à 300 – 1000, en respectant la règle de distance
5. Compétitions possibles pour tous, nombre de personnes limité à 300 – 1000, sans règle de distance

Explications sur les différentes limitations

Compétitions pour les athlètes de cadre national

- Seuls les membres d'une équipe nationale peuvent participer à la compétition.
- Le nombre de personnes est limité en soi (il y a au total 160 athlètes dans un cadre national).
- La règle de distance n'est pas en vigueur pour les athlètes de cadre national.

Leadingpartner

Nombre de personnes limité

- À aucun moment il ne peut y avoir plus que le nombre de personnes indiqué sur l'installation de compétition. Il faut compter un accompagnant par athlète (=> avec une limitation à 100, cela signifie qu'avec 20 personnes travaillant à l'organisation, 40 athlètes peuvent participer).
- Le nom de toutes les personnes présentes doit être enregistré.
- Il est év. possible de mettre sur pied plusieurs blocs de compétitions (avec à chaque fois le nombre maximal de personnes). Les blocs doivent toutefois être clairement séparés dans le temps.

Règle de distance

La distance de 2 mètres entre toutes les personnes participant à la manifestation doit à tout moment être garantie. Cela signifie e.a. :

- Pour les courses jusqu'à 400m : occupation d'un couloir sur deux
- Pas de courses avec départ en masse pour les distances de plus de 400m
- Pas de groupes dans les disciplines techniques
- etc

3. Règlements adaptés pour les compétitions officielles Juin – Juillet

Concept de protection

Chaque organisateur devra élaborer un concept de protection pour sa compétition ; celui-ci devra à la rigueur être présenté avec l'autorisation du déroulement de la compétition. Jusqu'au 29 mai Swiss Athletics va élaborer un modèle de concept de protection pour les compétitions. Celui-ci doit – de manière analogue à celui pour l'entraînement -, servir de base pour tout autre concept de protection pour compétitions.

Compétition officielle

Pour qu'une compétition de Swiss Athletics soit reconnue comme compétition officielle il faut garantir ce qui suit :

- Enregistrement de la compétition dans un outil de gestion des compétitions, y.c. demande d'autorisation. Ceci peut aussi se faire à court terme (la limite des 28 jours est annulée).
- Jusqu'à trois (U16 et plus jeunes : cinq) disciplines se déroulant en même temps : un juge-arbitre sur place. Avec plus de trois (U16 et plus jeunes : cinq) disciplines il faut deux juges-arbitres.
- Pour les courses : un starter officiel sur place et utilisation d'un chronométrage avec homologation A ou C (selon RO).

Autorisation

L'autorisation de compétition accordée par Swiss Athletics dans la gestion des compétitions est en premier lieu un acte administratif (par ex. pour permettre l'inscription en ligne). Indépendamment de l'autorisation accordée, l'organisateur est tenu de tenir compte dans tous les cas de la réglementation en vigueur au moment de la compétition et d'élaborer un concept de protection approprié pour la compétition.

Finances

- Formats 1 – 3 : Exonération de la taxe d'autorisation de meeting et de la redevance des finances d'inscription
- Formats 1 : financement des fonctionnaires (starter et juge-arbitre) ; soutien supplémentaire des organisateurs par arrangement (médias sociaux, ...)

4. Perspectives Juin - Juillet

Compétitions pour les athlètes de cadre national (format 1)

Actuellement Swiss Athletics cherche des organisateurs disposés à organiser au cours des mois de juin et juillet une compétition de petit format pour les membres du cadre national, malgré les limitations organisationnelles. Swiss Athletics en coordonne l'offre de disciplines et les pelotons de participants. Si les critères des compétitions devaient être assouplies le 27 mai, l'organisateur serait libre d'élargir le meeting en conséquence (un bloc de compétition fermé « cadre national » pouvant éventuellement être proposé). Les organisateurs intéressés par l'organisation d'une telle compétition, sont priés de s'annoncer le plus rapidement possible à Thomas Suter (Mail : thomassuter@swiss-athletics.ch). Le but est de pouvoir offrir de telles petites compétitions de manière décentralisée.

Autres compétitions (formats 2 - 5)

Chaque organisateur est libre de maintenir les planifications de compétitions de format 2 - 5 resp. de les lancer (avec ou sans compétitions pour les athlètes du cadre national). Veuillez noter les points suivants :

- Pour des raisons administratives (=> information office de convocation des juges-arbitres) Swiss Athletics autorise la compétition immédiatement après enregistrement. Cela ne signifie toutefois pas qu'elle a le droit d'être organisée.
- Le début des inscriptions en ligne doit être fixé au plus vite au 28 mai 2020.
- L'organisateur doit s'assurer, par exemple en limitant le nombre de participants par discipline, que le nombre maximum de personnes peut être respecté.

Projets jeunesse

Les scénarios actuels des projets jeunesse Swiss Athletics Sprint et Mille Gruyère et UBS Kids Cup repose principalement pour le moment sur les formats 2 - 5. D'autres informations sur les projets jeunesse seront mis en ligne sur les sites web respectifs des projets, au plus tard à partir du 28 mai.

5. Perspectives Août - Octobre

Swiss Athletics est confiant que des compétitions de format 4 ou 5 pourront être organisées (au plus tard) en août puis à partir de septembre avec plus de 1000 personnes. Pour l'instant la planification des concours fixée dans le Masterplan sera donc respectée. Il s'agit de noter les points suivants :

- Le déroulement d'un CS Actifs a une haute priorité. Des clarifications correspondantes sur le lieu et la date sont actuellement encore en cours.
- Les CS Team du 12 septembre sont annulés. Cela donne la possibilité aux associations et sociétés d'organiser d'autres compétitions ce week-end.
- Pour les CS de concours multiple (8/9 août) et les CS U20/U23 (22/23 août), nous cherchons des solutions pouvant respecter les conditions de la Confédération. Il est possible que les conditions de participation soient aussi durcies à court terme.

Swiss Athletics informera en permanence sur les autres évolutions et remercie tous les organisateurs de compétition qui, par leur créativité et leur grand engagement, font en sorte qu'il y ait une saison de compétition 2020 malgré le corona !